

Compte rendu de réunion en date du 12 janvier 2015

Etaient présents

Structures HSD en tant que structure et aussi en tant que représentant des conseillers HSD

M. Eric Kié des 7 vents du cotentin

M. Jean Louis Larue CDHAT

ARCENE en tant que centre de ressources et aussi en tant que représentant des Rénovateurs BBC

M. Lemoine Pascal Président d'ARCENE et Rénovateur BBC et M. Pierre Evrard

ARPE M. Vincent Doussinault

BPO Représentant le pôle bancaire dans le cadre du programme Elena

Mme Anne Sophie Dailbled

La Région Basse-Normandie

Mme Annie Motte

Les Auditeurs présents

M. Ourany Jean

Bâtiderm

M. Commare Edmond

AFCE

M. Ficht Thiebaut

Terre et via

M. Morin Pascal

ANAÏS

M. Veron Laurent

Conseil Energie Ouest

M. Eric Zimolong

FT2i

M. Adam Manuel

EDM Energie (travail avec FT2i)

M. Dumont Tom

SCIC IDEE

M. Fremont Michel

SCIC IDEE

M. Germain Maxime

NRJ conseil

M. Malandain Xavier

NRJconseil

Mme Ratel Elodie

I fluides

Mme Céline Gaidoz

IPEB

M. Gaucher Jacky

Thermi-conseil

M. Profichet Guillaume

Energy-Consult

M. Guerin Hugo

Thermologic

Auditeurs excusés

ATD et Delta Tconseils

Les BE qui souhaitent devenir auditeur

M. Lefebvre David

DC3E

9h accueil et tour de table

9h15 point du dispositif chèque éco-énergie

L'état d'avancement du dispositif est présenté par la Région : Le site extranet permet aux particuliers de s'inscrire actuellement ont comptabilise 800 inscrits dont 228 pour le thème audit et scénarios.

Le site permet désormais d'assurer le paiement des partenaires, cependant il n'est toujours pas possible pour les auditeurs de positionner leur audits sur le site extranet. En attendant cette fonctionnalité, vous devez renvoyer le document à l'adresse mail suivante :

eco.chequer.bn@adequation.com

Rappel l'audit et les pièces annexes étude thermique, photos... doivent être communiqués au particulier et au conseiller. L'audit et la synthèse de l'étude RTex en format pdf de moins de 1,5Mo (pour cela limiter les photos pour cette version) doit être positionné sur l'extranet.

La Région vous informera dès que cette fonctionnalité sera établie.

Important les conseillers doivent valider l'audit (respect des exigences de la Région) si cette validation n'est pas faite le paiement de l'audit est bloqué.

9H30 Point important à respecter pour l'audit :

Bien spécifier les 2 dates de visites et les présents lors de ces visites. Le conseiller doit être informé en amont de la date de rendu de l'audit.

Il faut que le rapport soit explicite sur certains points :

- Le référentiel BBC Effinergie rénovation prend 0.6 comme coefficient de conversion pour le chauffage au bois. Dans le cadre des audits « chèque eco Energie Basse-Normandie » l'objectif est de faire émerger des projets conformes au référentiel BBC effinergie rénovation ainsi le coefficient à utiliser est 0.6 pour le bois pour le calcul RTex.
- Prise en compte de la migration de la vapeur d'eau, avec encart explicatif et diagramme de glaser à l'appui.
- Prise en compte de la ventilation du logement avec sens du flux d'air (assurer un bon balayage)
- Prise en compte de la perméabilité à l'air avec un encart qui précise les modalités préconisées.
- De même, bien vérifier que les performances des équipements (pompe à chaleur : COP avec régime ; chaudières : rendements à 30% et 100% de charge, pertes à charges nulles) sont bien indiqués. Ceci afin d'aider l'entreprise à s'approprier le projet (cohérence études & travaux) + chiffrage
- Bien vérifier qu'au niveau des bouquets et de la rénovation globale, un encart précise le traitement des ponts thermiques prévus Ceci afin d'aider l'entreprise à s'approprier le projet (cohérence étude & travaux) + chiffrage

1/ Jonction mur/plancher bas

2/ Jonction mur/plancher intermédiaire

3/ Jonction mur/plancher haut

4/ Jonction mur/refend

5/ Jonction mur/menuiserie

10H Questions des auditeurs

Ajouter une obligation de calcul de la puissance globale de chauffe (initiale et finale) à l'étude thermique RTex. En effet la modélisation étant effectuée par un thermicien dans le cadre de l'audit, il lui est très aisé de fournir un calcul de puissance totale à l'échelle du logement, sur

lequel le chauffagiste pourra par la suite s'appuyer. Se priver de ce calcul et livrer le chauffagiste à lui-même paraîtraient regrettable.

Réponse : Cela reste du ressort du rénovateur de demander des prestations complémentaires à son BE., c'est aussi du ressort de l'auditeur de proposer au rénovateur des options.

Ajouter une possibilité dérogatoire pour certaines configurations de bâtiments ou de projet (notamment à forte inertie et/ou à forts apports gratuits), et pour des rénovations très performantes de baser les études un moyen de calcul plus adapté au bâtiment très performant que la méthode ThCEX. La Simulation Thermique Dynamique pourra pour ce type de projets apporter un niveau de prévision nettement plus fiable que la méthode RTex, (qui n'a d'ailleurs pas de fondement légal ni technique pour un calcul prévisionnel des consommations Rappel : le « niveau BBC » est recherché mais pas la certification. Utilisation de la fiche d'application « Cas particulier anté-48 » d'Effinergie pour poêle bois & chauffe-eau thermodynamique.

Réponse : La Région a proposé aux professionnels d'utiliser les dossiers atypiques pour identifier une autre méthode qui serait au moins valide sur une dizaine de projets. Cette faculté n'a pas été actuellement utilisée (seul 3 projets). Il ne peut donc pas y avoir de décision de la part de la Région sur ce sujet tant que les professionnels ne prouvent pas le fondement du besoin. La Région va proposer une adaptation en février 2015 mais en s'appuyant toujours sur la RTex.

Comment assurer le succès de la démarche auprès des particuliers, par l'infailibilité du résultat. Il faut donc s'assurer que les consommations après travaux sont bien au niveau escompté. Pour cela, il conviendrait au-delà de l'audit et de l'étude thermique, de faire mesurer à posteriori, la qualité de la mise en œuvre des préconisations, en s'appuyant sur le test d'étanchéité à l'air, mais aussi sur : d'autres moyens complémentaires irremplaçables (comprenant au minimum : thermographie Infra-rouge pour contrôler l'absence de défauts d'isolation, la mesure du débit des ventilations, le contrôle du sens de pose des vitrages)

Réponse : Attention il revient au rénovateur fin de chantier d'apporter les informations nécessaires à son client pour garantir que les travaux sont bien réalisés et c'est bien au rénovateur de prendre ces initiatives surement en lien avec l'auditeur. **la RT-Ex = consommation conventionnelle (scénario de température et d'occupation prédéfini en autres).**

Un suivi des consommations réelles après travaux serait nécessaire (sur factures ou sur compteur).

Réponse : Cela sera proposé dans un deuxième temps afin d'avoir un échantillon permettant de réaliser une véritable enquête avec un recul suffisant. En 2015 ce travail va être fait pour les chantiers des bailleurs sociaux de rénovation BBC réalisés entre 2009 et 2014 (2500 logs 50 dossiers)

La limitation de la taille du rapport d'audit à 1.5Mo est trop restrictive pour l'intégration dans le rapport d'images infra-rouge, qui apportent des informations très précieuses en phase de diagnostic (audit) sur des parois inconnues ou présentant des défauts cachés.

Réponse : le rapport doit comprendre toutes les informations nécessaires et celui-ci doit être remis au particulier, au conseiller et au professionnel rénovateur ou RGE. Le format réduit à

moins de 1,5 Mo sans image mais avec la synthèse de l'étude Rtex est nécessaire pour le site extranet.

Les professionnels ressentent le besoin en région, d'un organisme de formation compétent sur ce sujet de la rénovation globale.

Réponse de FT2i : FT2i est organisme de formation et va proposer aux architectes notamment un module de 2 fois 3 jours sur le sujet de la rénovation énergétique. Il serait envisageable de proposer suivant les besoins d'autres modules.

10H30 présentation ARCENE et point sur la certification

Pascal Lemoine présente la structure ARCENE et explique que les rénovateurs ont besoin de travailler avec des auditeurs experts dans leur domaine, les auditeurs vont apporter un appui indispensable aux entreprises.

Pierre rappelle les objectifs de la structure ARCENE (Cf diaporama joint) et invite tous les présents à noter la date du 23 Avril prochain, lors de cette journée se dérouleront les RBA « Rencontre Bâtiment d'Avenir » qui auront lieu cette année à l'université.

Pierre rappelle les modalités RGE pour les entreprises. Concernant le RGE bureau d'étude il y a plusieurs possibilités, les 2 les plus accessibles sont OPQIBI ou ICERT

Dans ces 2 cas il faut payer et réaliser un dossier, il s'agit de s'engager dans une démarche qualité pour la société. NRJ conseil nous explique les modalités car il a fait un dossier, Thermi-conseil est aussi labélisé RGE.

La Région précise que si la mention RGE pour les bureaux d'étude n'est pas demandée actuellement elle le sera dans les mois à venir.

Actuellement cette mention ne doit pas être exigée par les banques car elle n'est pas obligatoire.

11h présentation de l'ARPE

Vincent Doussinault présente la structure ARPE qui vise à développer en Basse-Normandie la production et l'usage d'éco-matériaux. Il reste à la disposition des auditeurs pour leur apporter les informations nécessaires. Il présente le cas des dossiers de rénovations BBC atypiques qui permettent de tester des rénovations avec des éco-matériaux locaux. Il serait important d'identifier des solutions de références par exemple le cas du chaux chanvre associé aux matériaux pierre dans du bâti ancien...

Il présente également le projet de charte des matériaux bio-sourcés qui devra pour la Région Basse-Normandie présenter un cadre d'intervention pour tous les acteurs dans le cadre de cet objectif régional (cf charte en pièce jointe)

11h 30 présentation du programme Elena et du projet porté par la Région et le département de la Manche.

Anne Sophie Bailbled présente le projet dans lequel s'inscrit la BPO pour faciliter la rénovation énergétique des logements. Elle précise que ce programme doit permettre d'instituer des échanges entre les professionnels et les partenaires bancaires (pas uniquement la BPO) mais tous ceux qui souhaiteront travailler dans le cadre régional.

La Région présente un diaporama (ci joint) qui permet de situer la priorité retenue par la Région : la maison individuelle représente 70% de l'habitat en Basse-Normandie d'où la volonté régional de proposer une structuration régional pour faciliter la massification de la rénovation énergétique en s'appuyant sur 3 pôles de compétence :

- Le pôle des auditeurs et conseillers : en région 30 conseillers HSD travaillent dans le cadre d'un guichet unique et cela depuis 2011 initiative portée par la Région à cela s'ajoute 15 auditeurs qui réalisent des « audits et scénarios » pour montrer le chemin de la rénovation BBC aux particuliers.
- Le pôle des entreprises : la Région a instauré un conventionnement avec des rénovateurs BBC Basse-Normandie, actuellement la Région compte 30 rénovateurs BBC et plus de 100 entreprises sont régulièrement en contact avec l'association ARCENE et la Région afin de se préparer à devenir rénovateur.
- Le pôle financier : la Région a initié des rencontres avec les organismes bancaires afin de faciliter le financement, ce travail commence à apporter des premières actions de rapprochement et de convergence. La Région en accord avec le conseil Général de la Manche s'engage dans un programme ELENA avec la BPO/BPCE.

Il s'agit concrètement pour le pôle bancaire de faciliter le financement de la rénovation globale en proposant des solutions telles que :

- Avance de trésorerie,
- Prêt adapté au projet,
- Prise en compte de la réduction de la facture des charges dans le cadre de l'octroi du prêt,
- Encadrer le coût des assurances pour l'ecoptz...

Pour cela des échanges doivent être possibles entre les partenaires, il sera donc proposé un ou des outils de liaison entre les banquiers et les rénovateurs et auditeurs BBC.

La Région souhaite faciliter la mise en place des outils, elle a prévu dans le cadre du FEDER de flécher 3M€ pour la mise en place d'instrument financier permettant de faciliter l'intervention des partenaires de la structuration régionale. Il peut s'agir de la mise en place d'un fond de garantie pour faciliter l'attribution de prêt ou d'assurer un rôle de financement dans des cas spécifiques.

12H conclusions

Les auditeurs vont réfléchir à mettre en place une association qui leur permettrait d'engager des actions collectives :

- Avoir une représentation en région lors des différentes réunions organisées par les partenaires, les institutionnels...
- Demander la TVA à 5,5 % pour les audits de rénovation globale
- Porter des messages au plan National (éviter que ce soit les postiers qui soient positionnés sur ce créneau et cela sans compétence)

La région souhaite effectivement une représentation du pôle audit et conseil et pense que cette étape est importante et nécessaire.